

## CARBONISATION D'EXTRÊME-ORIENT

Georges-Émile DELPECH, fondateur  
(« Delpech de Battisti »)

Né à Gourdon (Lot), le 28 avril 1892.  
Fils de Pierre Delpech, gendarme à cheval, et d'Antoinette Charazac.  
Ingénieur E.C.P. 1918  
Marié à Nantes, le 6 juin 1921, avec Marie-Antoinette de Battisti.  
Divorcé, remarié le 20 août 1930 à Paris XVI<sup>e</sup>, avec Juliette Camille Joséphine Arzin (?).

Exempté de service militaire.  
Ingénieur E.C.P.  
Directeur des Éts V. Lamorte, à Saïgon  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Entrep.\\_Lamorte-Saigon.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Entrep._Lamorte-Saigon.pdf)  
Membre de la Société des études indochinoises  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes\\_indochinoises-1923.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etudes_indochinoises-1923.pdf)  
Responsable de l'Exploitation forestière indochinoise à Tayninh  
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. I-86 et 100)  
Administrateur délégué de la S.A. les Bois d'Extrême-Orient :  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bois\\_d\\_Extreme-Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bois_d_Extreme-Orient.pdf)

Décédé à Paris VII<sup>e</sup>, le 24 août 1941.

(Acte de naissance avec mention marginale des mariages  
communiqué par Alain Warmé)

Constitution  
La Carbonisation d'Extrême-Orient  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> avril 1928)  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1928)

Nous apprenons la formation de la Société anonyme La Carbonisation d'Extrême-Orient qui a pour objet le défrichement des forêts pour le compte des plantations, la carbonisation des bois en résultant, pour la production et la vente du charbon de bois, et, accessoirement du goudron et autres produits de cette carbonisation.

L'organisation comprendra 2 usines mobiles principales et un service de transport.

Une première usine électro-mécanique mobile se chargera du défrichement et du débitage des bois en bûches de longueur et de grosseur convenables. Conçu par des constructeurs spécialistes, d'après les méthodes les plus modernes et, en particulier les méthodes américaines, ce matériel a été adapté à son emploi spécial à la colonie, d'après les données d'un ingénieur exploitant forestier en nos contrées. L'abatage, le tronçonnage et le refendage en bûches sont faits mécaniquement, et les bûches obtenues sont groupées à une étape en arrière par des tracteurs et du matériel Decauville.

Une deuxième usine, de carbonisation, comprenant une batterie de fours métalliques, démontables et transportables avec récupérateurs à goudrons et à pyrolygineux, batterie suffisante pour le traitement de tout le bois débité, avancera à une étape en arrière. Les fours prévus ont tous fait leurs preuves en forêt, en Cochinchine, et leur emploi ne laisse place à aucun aléa aux points de vue fonctionnement et rendement. L'organisation de cette usine a été minutieusement étudiée par un ingénieur, ancien directeur de la plus grande usine de carbonisation d'Europe. La société sera assurée de la collaboration de cet ingénieur, pour la direction technique de l'affaire.

Enfin, un important matériel de tracteurs à vapeur assure l'évacuation des produits, jusqu'à la rivière ou la gare la plus proche.

L'ensemble nécessite l'achat de 170.000 \$ de matériel environ, qui constitue une garantie importante aux capitaux engagés, et permet de réduire la main-d'œuvre à quelques coolies spécialisés, qui constitueront un personnel stable.

L'ensemble est prévu pour produire 600 tonnes de charbon marchand par mois en pleine marche. La production annuelle, compte tenu des pertes de temps, sera supérieure à 6.000 tonnes et 1.500 hl de goudron, ce qui correspond à un avancement de 200 à 400 ha. par an, suivant la densité de la forêt.

Cette production, sur la base des prix de gros actuels, diminués de 20 % pour tenir compte d'une baisse éventuelle, représente un bénéfice commercial, tous frais d'exploitation déduits, d'environ 70 à 75.000 \$.

Quant à la vente du charbon, elle est largement assurée, soit par le marché local, soit par l'exportation ; il n'est même pas utile d'insister sur ce point.

La vente en Indochine sera facilitée par la création de dépôts régulièrement approvisionnés dans chaque province.

Enfin, la société envisagera la création et la direction technique et commerciale de toutes organisations analogues que pourraient envisager de grandes plantations, chez elles, en les faisant profiter de l'expérience acquise, moyennant avantages.

M. Georges Delpech, ingénieur des Arts et Manufactures, exploitant forestier, ancien constructeur et directeur des Usines de Carbonisation de Marignac (Haute-Garonne), fait apport de tous ses travaux personnels, démarches, études, auxquels il s'est livré pour obtenir les éléments nécessaires à l'organisation technique de l'affaire et, en outre, ses connaissances spéciales.

En remboursement des frais qu'il a engagés, il lui est alloué une somme de 6.000 \$ en argent.

Le capital social est de 230.000 \$, soit 9.200 actions de 25 \$ chacune, à souscrire en numéraire.

Il sera créé 1.500 parts de fondateur donnant droit à une part de bénéfices déterminée par les statuts et indiquée ci-dessous.

Sur ces parts :

1.040 sont réservées au fondateur, charge à lui de rétribuer avec ces parts diverses personnes ayant apporté un concours effectif à la formation de la société.

460 sont distribuées à tous les souscripteurs. Tout souscripteur recevra une part de fondateur par 20 actions de 25 \$ souscrites.

Le bénéfice net sera réparti comme suit : 5 % à la réserve légale : un premier intérêt de 8 %, non cumulatif, après le premier exercice. Pour le surplus, 10 % au conseil, 30 % aux parts, 60 % aux actions. Le conseil d'administration se compose de 3 à 9 membres, propriétaires chacun d'au moins 40 actions.

*Indochine financière.*

---